

Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg 1992: participation de la Communauté

1999/0066(CNS) - 11/11/2002 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté un rapport sur la mise en oeuvre de la décision 1999/784/CE du Conseil concernant la participation de la Communauté à l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Ce rapport intermédiaire couvre à la fois les activités de la Commission liées aux relations institutionnelles bilatérales avec l'Observatoire et les actions de ce dernier au regard des exigences professionnelles en vigueur au sein de l'industrie et des pouvoirs publics depuis l'adoption de la décision du Conseil. Au-delà d'une participation formelle à une organisation internationale multilatérale - à l'heure actuelle, 35 pays et la Communauté européenne sont membres à part entière de l'Observatoire, le Conseil de l'Europe et Eureka Audiovisuel ayant un statut d'observateurs - la Commission et l'Observatoire ont développé un partenariat professionnel solide, qui profite aussi bien à l'industrie - destinataire d'un flux d'informations actualisées qui accentuent la transparence - qu'aux pouvoirs publics qui, grâce à une meilleure connaissance du marché, peuvent organiser des échanges de vues fructueux avec les représentants de l'industrie. Ces résultats sont le fruit de l'évolution constante d'un réseau de sources bien structuré et efficace, qui permet à l'Observatoire de travailler en étroite collaboration avec les sources d'information les plus compétentes dans les divers secteurs de l'industrie. L'Observatoire représente un modèle d'intégration entre les activités d'organismes publics et le secteur privé de plusieurs pays, ce qui permet d'obtenir des résultats précieux pour des utilisateurs très différents. Le "coût" est ici raisonnable, qu'il s'agisse des contributions financières - pour les organismes participants - ou de l'accès à l'information - pour l'industrie.